

## Restitution Atelier n°2:

### Formation et Professionnalisation

Rédaction : Bertrand GOHIER

#### Intervenant :

- **M. Jean-Marc BERTHET**, sociologue, professeur associé à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

#### Animateurs :

- **Bertrand GOHIER**, Administrateur de l'ANARÉ
- **Jean-Luc VILLIN**, Administrateur de l'ANARÉ

#### Contextualisation :

Après 19 ans d'existence et de développement, la démarche de Réussite Educative et sa mise en œuvre se confrontent à la redondante question de la professionnalisation de ses équipes. Dans un contexte où les métiers du Social et de l'Education sont fortement malmenés et remis en question quant à leur pertinence et efficacité, l'instabilité permanente que connaît un nombre conséquent de site PRE constitue un réel frein à l'efficacité de l'intervention des coordonnateurs, référents et autres accompagnateurs de parcours ; qui plus est, affaiblit la marge de manœuvre du développement des territoires. Cet atelier a permis d'éclairer la diversité des situations territoriales, dans les rôles et les statuts des membres des équipes ainsi que les leviers en matière de formation, qu'ils soient initiés localement ou plus globalement.

#### Idées forces de la séquence



Diversité du positionnement des PRE dans l'environnement institutionnel lié à la fois au niveau de mobilisation de la collectivité dans la mise en œuvre du PRE, à l'inclusion dans un système opérationnel favorable au développement et à la pérennisation des actions PRE.

#### 1 – Diversité de positionnement institutionnel

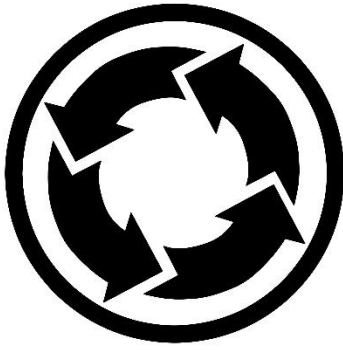
Disparités dans l'ancienneté des équipes et des statuts des personnels. Attendus et missions quelques fois trop étendus, voire mal définis avec comme conséquence une fragilité opérationnelle et institutionnelle constatée.

Les formations, principalement celles développées par les centres régionaux du CNFPT, n'offrent que peu de place au regard des besoins des coordonnateurs et référents.

La formation interne ou ponctuelle ne peut constituer la seule réponse aux attentes des équipes.



#### 2- Diversité d'ancienneté et de statut



### 3 – Turn-over important des équipes

Peu ou pas de capitalisation des bilans d'action successifs. L'Etat ne porte pas de parole favorisant la reconnaissance des actions engagées et des résultats évalués. Les attendus des services de l'Etat et donc de l'ANCT devraient être précisés (dernière instruction ministérielle datant de 2016) en prenant plus en compte les remontées de terrain au moment où les nouveaux contrats de ville et les cités éducatives développent leurs actions sur les mêmes territoires que les PRE.

---

#### Conclusions – recommandations de l'Atelier 2 :



- **Piste 1 : Nécessité d'une reconnaissance et d'un soutien politique, administratif, financier et opérationnel.** Cela passe notamment par une définition précise des missions du PRE et la pérennisation des postes et fonctions de coordonnateur et référents.

Seul le PRE ne peut rien, mais avec cette reconnaissance, il peut constituer un réel levier complémentaire et singulier aux politiques locales, en structurant, au bénéfice des publics, un partenariat de proximité levant les freins institutionnels et en modifiant les représentations.

- **Piste 2 :** A minima, la **participation du PRE aux comités techniques du Contrat de Ville, de la Cité Educative et de la Convention Territoriale Globale (CAF)** doit être effective.
- **Piste 3 : Instaurer un cadre de financement pluriannuel (3 ans)** particulièrement dans le cadre d'un conventionnement garantissant des ressources stabilisées, dédiées au financement des postes de coordonnateur et de référent et ce pour tous les PRE.
- **Piste 4 : Nécessité de dissocier les missions de coordinateur et de référent.** Ces deux fonctions, ne peuvent être correctement assumées si elles relèvent du même professionnel. Elles nécessitent chacune des compétences professionnelles spécifiques et

un volume de temps conséquent pour s'y consacrer avec efficacité

- **Piste 1 : Nécessité d'une reconnaissance et d'un soutien politique, administratif, financier et opérationnel.**

Cela passe notamment par une définition précise des missions du PRE et la pérennisation des postes et fonctions de coordonnateur et référents.

Seul le PRE ne peut rien, mais avec cette reconnaissance, il peut constituer un réel levier complémentaire et singulier aux politiques locales, en structurant, au bénéfice des publics, un partenariat de proximité levant les freins institutionnels et en modifiant les représentations.

- **Piste 2 :** A minima, la **participation du PRE aux comités techniques du Contrat de Ville, de la Cité Educative et de la Convention Territoriale Globale (CAF)** doit être effective.
- **Piste 3 : Instaurer un cadre de financement pluriannuel** (3 ans) particulièrement dans le cadre d'un conventionnement garantissant des ressources stabilisées, dédiées au financement des postes de coordonnateur et de référent et ce pour tous les PRE.
- **Piste 4 : Nécessité de dissocier les missions de coordinateur et de référent.** Ces deux fonctions, ne peuvent être correctement assumées si elles relèvent du même professionnel. Elles nécessitent chacune des compétences professionnelles spécifiques et un volume de temps conséquent pour s'y consacrer avec efficacité